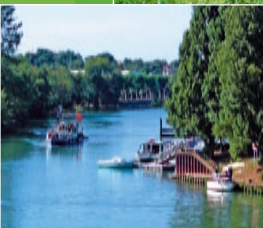


PLAN RÉGIONAL

Santé Environnement Ile-de-France

→ SYNTHÈSE DU PRSE APPROUVÉ LE 18 SEPTEMBRE 2006



SYNTHÈSE



PRSE

Synthèse

Diverses études scientifiques montrent qu'un lien existe entre la qualité de l'environnement et la santé. L'article 2 de la loi n°2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique précise que celle-ci doit désormais prendre en compte « l'identification et la réduction des risques éventuels pour la santé liés à des facteurs d'environnement et des conditions de travail, de transport, d'alimentation ou de consommation de produits et de services susceptibles de l'altérer. »

L'adoption le 21 juin 2004 par le gouvernement du plan national santé environnement (PNSE) et la demande de déclinaison de ce plan au niveau régional constituent le cadre d'application de ce texte, formalisé dans la circulaire du 3 novembre 2004.

Intégré au plan régional de santé publique (PRSP) dont il constitue le volet environnement, le plan régional santé environnement (PRSE) a pour fonction de définir les objectifs régionaux en matière de santé environnementale à l'horizon 2008 et les actions à mettre en œuvre afin de mieux détecter, évaluer et gérer l'ensemble des risques sanitaires liés aux agents chimiques, biologiques et physiques présents dans les différents milieux de vie.

Le plan régional santé environnement d'Ile-de-France a été approuvé par le préfet de région par arrêté du 18 septembre 2006.

Il constitue une étape importante pour la région Ile-de-France en vue de réduire les risques pour la santé liés à des facteurs environnementaux. Sa mise en œuvre permettra de renforcer la visibilité et la cohérence des actions conduites dans ce sens au niveau régional.

Les actions du PRSE Ile-de-France

Le PRSE Ile-de-France regroupe 26 actions. La plupart d'entre elles sont issues de la déclinaison du plan national. D'autres, propres à la région, ont été ajoutées.

Ces actions sont les suivantes :

- Réduire l'incidence de la légionellose
- Réduire la mortalité par intoxication monoxyde de carbone à l'horizon 2008
- Maîtriser les risques sanitaires liés aux températures extrêmes
- Promouvoir les modes de déplacements alternatifs à travers le plan de déplacements urbains d'Ile-de-France
- Mieux prendre en compte l'impact du bruit des infrastructures de transport sur la santé
- Etudier l'impact sanitaire du trafic aérien en Ile-de-France
- Réduire les émissions aériennes de substances toxiques d'origine industrielle
- Réduire les émissions d'oxydes d'azote (NOx) des installations industrielles
- Réduire les émissions de composés organiques volatils (COV) des installations industrielles
- Réduire les émissions polluantes du secteur résidentiel tertiaire
- Améliorer la qualité de l'eau potable en préservant les captages d'eau potable
- Limiter les pollutions des eaux dues aux pesticides et à certaines substances potentiellement dangereuses
- Mettre en sécurité les sites industriels pollués
- Diminuer les risques sanitaires dus à la baignade
- Réduire l'exposition à l'amiante dans les bâtiments et développer l'information

- Lutter contre l'insalubrité
- Renforcer la surveillance du marché notamment par la réalisation de campagnes ciblées de contrôle : application des dispositions du décret du 20 juillet 1998 sur l'éco-conception des emballages
- Réduire les expositions professionnelles aux agents cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR). Connaissance et prévention des cancers d'origine professionnelle en Ile-de-France
- Améliorer la prévention du saturnisme chez l'enfant et la femme enceinte, le dépistage et la prise en charge des enfants intoxiqués
- Améliorer l'information sur la prévention de l'asthme et des allergies
- Protéger les adolescents des risques dus à la musique amplifiée
- Veiller à la qualité des bâtiments accueillant des enfants
- Améliorer la performance et l'intégration des systèmes d'information en santé environnement
- Organiser l'exploitation des données existantes pour estimer l'exposition de la population aux pesticides
- Développer les systèmes d'alerte et renforcer le réseau national de toxicovigilance
- Faciliter l'accès à l'information en santé environnement et favoriser le débat public

Les actions prioritaires pour la région Ile-de-France

Le PRSE met plus particulièrement en avant 8 actions jugées prioritaires pour la région Ile-de-France. Ces actions se retrouvent dans les 3 objectifs arrêtés par le plan régional de santé publique en vue de réduire les risques pour la santé liés à des facteurs environnementaux :

Protéger la santé des populations vivant en habitat indigne

Lutter contre l'insalubrité

En Ile-de-France, le parc ancien, d'avant 1949, regroupait en 2002 près de 33 % des résidences principales. Son importance est supérieure à celle constatée dans les autres grandes agglomérations (26 %).

Paris détient toujours le plus fort pourcentage de logements antérieurs à 1949 et compte ainsi près de 47 % du parc ancien de la région tandis que la petite couronne en recense 32 %.



Le parc inconfortable regroupant des logements sans eau, sans WC intérieur ou sans installation sanitaire rassemblait en 2002 un peu plus de 2 % des résidences principales (115 000 logements). Les ménages dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté (14 % des ménages) sont, en moyenne, deux fois plus nombreux à vivre dans des logements inconfortables ou surpeuplés.

Dans le cadre du PRSE, les objectifs visent à :

- Mettre en place des outils d'identification et de mesure de l'habitat insalubre et de ses conséquences sanitaires,
- Améliorer l'application des arrêtés d'insalubrité,
- Renforcer le lien entre insalubrité et saturnisme et l'articuler avec les autres thématiques en relation avec l'habitat (intoxications au monoxyde de carbone, allergies...),
- Développer l'information (réalisation des travaux, bonnes pratiques d'habitation),
- Elaborer des actions de prévention des accidents et des incendies domestiques.

Améliorer la prévention du saturnisme chez l'enfant et la femme enceinte, le dépistage et la prise en charge des enfants intoxiqués



Le saturnisme infantile se définit comme la pathologie des enfants intoxiqués par l'inhalation ou l'ingestion d'écaillés de peinture ou de poussières contenant du plomb.

Selon le bilan réalisé par le système de surveillance du saturnisme infantile en Ile-de-France, le nombre annuel de nouveaux cas de saturnisme infantile détectés est passé de 1 248 en 1992 à 336 en 2001.

A ce jour, seuls 2 % des enfants de moins de 6 ans ont fait l'objet d'un dépistage en Ile-de-France. Au total, la région représente 80 % de l'activité de dépistage en France et 70 % des cas de saturnisme. Le dépistage et les nouveaux cas identifiés se concentrent principalement à Paris et en Seine-Saint-Denis. L'habitat ancien antérieur à 1949 et dégradé est à l'origine de la majorité des cas observés.

Dans le cadre du PRSE, les objectifs visent à :

- doubler le nombre d'enfants dépistés dans la région, diminuer de 50 % à effectif égal le nombre de cas, améliorer le suivi médical des enfants dépistés, améliorer l'information des acteurs au risque saturnin,
- améliorer la prise en charge des enfants intoxiqués : réduire les délais de mise en œuvre des travaux d'urgence, assurer la réalisation des travaux dans le cadre de la lutte contre l'insalubrité,
- améliorer la connaissance des impacts liés au plomb d'origine industrielle dans les sols et réduire les risques d'exposition des enfants.

Améliorer la qualité de l'environnement

Réduire l'incidence de la légionellose



La réelle prise de conscience du risque légionellose s'est manifestée à la suite des épidémies de 1998 à Paris suivies d'autres cas signalés sur le territoire national. Depuis lors, la recherche de la bactérie sur les malades atteints de pneumopathies s'est généralisée. La légionellose, maladie à déclaration obligatoire depuis 1987, peut être mortelle si elle n'est pas détectée rapidement et si les personnes atteintes présentent des affections respiratoires chroniques ou sont immunodéprimées. A l'origine des situations d'exposition, il existe deux principales sources de risques : les tours aéroréfrigérantes (TAR) et les réseaux de distribution d'eau chaude sanitaire.

En 2003, 174 cas ont été déclarés en Ile-de-France, pour 1044 cas au niveau national.

Dans le cadre du PRSE, les objectifs visent à :

- obtenir le strict respect de la nouvelle réglementation concernant les tours aéroréfrigérantes pour l'ensemble des installations,
- harmoniser les bases de données et poursuivre le géoréférencement des tours,
- établir pour toute l'Ile-de-France un protocole d'intervention d'urgence entre les différents services de l'Etat concernés par l'épidémie,
- établir un programme de contrôle des établissements de santé, médico-sociaux et des piscines.

Mieux prendre en compte l'impact du bruit des infrastructures de transport sur la santé

En Ile-de-France, 360 000 habitants de la petite couronne subiraient le jour des nuisances dues au transport routier. Pour ce qui concerne les points noirs ferroviaires, il y en aurait environ 212, concernant 55 000 habitants. Par ailleurs, le bruit des avions fait de plus en plus l'objet de vives récriminations de la part des populations riveraines. La protection des riverains d'aéroports passe par un renforcement des règles d'urbanisme autour des aéroports obtenu par les Plans d'Expositions au Bruit (PEB), qui constituent de véritables documents d'urbanisme annexés aux POS/PLU de(s) commune(s) et par l'aide à l'insonorisation au moyen des Plans de Gêne Sonore (PGS), documents cartographiques comportant trois zones de gêne établies selon les mêmes paramètres que pour les PEB.



Dans le cadre du PRSE, les objectifs visent à :

- Cartographier les zones de bruit
- Poursuivre le programme de résorption des points noirs

Par ailleurs, l'écoute de la musique amplifiée à fort volume dans certains lieux publics touche principalement les jeunes et peut conduire à une diminution de l'audition parfois irréversible. L'action retenue par le plan régional de santé publique vise à obtenir la mise en conformité des discothèques et des salles de concert.

Réduire les émissions aériennes de substances toxiques d'origine industrielle

Les nouvelles réglementations nationales, les efforts des industriels et la sensibilité de plus en plus accrue de la population aux problèmes d'environnement ont conduit à une réduction importante de ces émissions.

Désormais, il convient également de lutter contre les émissions de substances nouvelles, produites en quantité moindre, dont l'impact sur la santé est plus important. Une circulaire du 13 juillet 2004 fixe la liste de ces substances et propose une stratégie de réduction de leurs émissions dans l'air à horizon 2010.



Les substances visées sont au nombre de 6 : plomb, cadmium, dioxines, chlorure de vinyle monomère, mercure et benzène.

Au total en Ile-de-France, plusieurs dizaines d'installations sont concernées.

Dans le cadre du PRSE, l'objectif vise à :

- réduire les émissions dans l'air, canalisées et diffusées, des installations concernées de manière à ce que les objectifs globaux d'émission fixés à l'horizon 2010 soient atteints.

Améliorer la qualité de l'eau potable en préservant les captages d'eau potable

Pour l'eau souterraine les deux tiers environ des ouvrages franciliens ne sont pas encore protégés. Sur les 18 prises d'eaux de surface qui assurent l'alimentation de plus de 75 % de la population francilienne, seules 5 d'entre-elles sont protégées par une déclaration d'utilité publique (DUP). La loi de santé publique de 2004 va permettre, par dérogation et sous conditions, de faire bénéficier les 13 autres de DUP bien que certaines appartiennent à des propriétaires privés.



Au vu de la structure de la distribution de l'eau, la situation est très disparate dans la région. Certains départements ont moins de 10 ouvrages sur leur territoire alors qu'au contraire d'autres en comptent plus de 300.

Dans le cadre du PRSE, les objectifs visent à :

- assurer la protection de la totalité des captages d'eau potable des populations,
- mettre en place un programme de contrôle des mesures de protection édictées.

Limiter les pollutions des eaux dues aux pesticides et à certaines substances potentiellement dangereuses

Les travaux sur les pesticides, conduits sous l'impulsion du groupe régional « Phyt'eaux propres Ile-de-France », ont permis d'avoir une bonne connaissance de la contamination des eaux superficielles et souterraines à l'échelle de la région.

Aujourd'hui, on constate que la qualité de la ressource s'est dégradée du fait des produits phytosanitaires, tant pour les eaux superficielles que pour les eaux souterraines.

Pour compléter ces premiers résultats et renforcer le suivi de cette contamination, la direction régionale de l'environnement a mis en place un dispositif de surveillance de la qualité des eaux, fondé sur 100 stations de mesure réparties sur notre territoire. Les premiers résultats de la campagne 2002-2003 permettent d'ores et déjà de confirmer la dégradation des eaux superficielles.

Cette contamination, aussi forte en zone rurale qu'en zone urbaine, est principalement liée à des molécules qui entrent dans la composition de désherbants couramment utilisés en zone agricole mais également par les collectivités locales et les particuliers. En dehors des pesticides, d'autres substances dangereuses sont visées par la directive-cadre sur l'eau qui vise à renforcer la protection de l'environnement aquatique. Aujourd'hui, la plupart de ces substances ne sont pas mesurées et leur présence dans les rejets d'eau reste peu ou mal connue.

Dans le cadre du PRSE, les objectifs visent à :

- développer la politique de contrôles de la distribution et de l'utilisation des produits phytosanitaires, tant chez les distributeurs que chez les agriculteurs ou les utilisateurs professionnels,
- identifier les bassins versants prioritaires sur lesquels des plans d'actions seront mis en œuvre tant en zone agricole que non-agricole,
- renforcer les plans de communication envers tous les utilisateurs : les agriculteurs, les collectivités locales mais aussi les autres utilisateurs (SNCF, Hôpitaux...) et les particuliers pour une utilisation modérée de ces produits,
- poursuivre la campagne de recherche de 87 substances dangereuses dans les rejets industriels afin de dresser un état des lieux permettant par la suite d'établir un programme de réduction et de suppression des rejets de ces substances. Pour l'Ile-de-France, près de 300 établissements sont concernés.

Renforcer la lutte contre les cancers professionnels

Réduire les expositions professionnelles aux agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques

En Ile-de-France, les cancers des bronches et du poumon et les cancers du mésothéliome de la plèvre représentent respectivement environ 50 % et 35 % des cancers reconnus en maladie professionnelle.



En ce qui concerne les causes identifiées, 85 % des cancers reconnus sont attribués à l'amiante. De manière générale, selon les données de l'InVS, la part imputable à une origine professionnelle des 280 000 cancers incidents annuels se situe entre 4 % et 8 %. Cette estimation permet d'évaluer à plusieurs milliers le nombre total de cancers professionnels en Ile-de-France. Pour ce qui est de l'exposition, l'enquête SUMER 2002-2003 met en évidence l'exposition de 13 % des salariés à au moins un produit cancérigène. Les produits et procédés cancérigènes se retrouvent dans une très grande diversité d'activités qu'on retrouve présente dans la région.

Dans le cadre du PRSE, l'objectif vise à :

- Améliorer la connaissance des secteurs et établissements à risques,
- Développer des actions de contrôle ciblées,
- Développer une action sectorielle sur le travail du bois,
- Améliorer le dispositif d'identification des travailleurs et de traçabilité de leurs expositions.

Le plan est disponible sur le site :

<http://ile-de-france.sante.gouv.fr>

Ont élaboré le plan régional santé environnement d'Ile-de-France :

- La Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement
- Le Service Technique Interdépartemental des Installations Classées
- La Direction Régionale des Affaires Sanitaires et sociales
- La Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
- La Direction Régionale de l'Environnement
- La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt
- La Cellule Inter Régionale en Epidémiologie
- L'Observatoire Régional de la Santé
- Les services régionaux vétérinaires d'Ile-de-France
- La Direction Régionale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes
- La Direction Régionale de l'Equipement
- La Mission interdépartementale interservices de l'eau Paris Proche Couronne
- La Direction Régionale à la Recherche et à la Technologie
- L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- Les services de l'Etat au niveau départemental